

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 9 Procurations : 6
Absents :

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : ... 08/06/2026

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, CHERKANI A, CHEVALIER M, FIGUIÈRE G,

PROCURATIONS : CONSTANT M à FIGUIÈRE S, INDRACT E à PALLA O, BLANCHARD S à LAUGA C, LAGAAY F à CHEVALIER M, PIERRISNARD P à ROUSSEAU C, LAMAZÈRE G à LOMBINO S

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/06/2026

Délibération n°2026.37 : Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et pôle périscolaire

Monsieur le Maire explique au conseil que le projet de création d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement et pôle périscolaire nécessite le concours d'une maîtrise d'oeuvre.

Un marché public a été ouvert le 16 avril 2026, pour une date limite de remise des candidatures fixée au 12 mai 2026 à 17h00.

Réunis le 27 mai 2026, les membres du jury de concours ont procédé à l'ouverture des plis.

Réunis le 05 juin 2026, les membres jury du concours, après examen des candidatures, débat et vote, ont proposé conformément à l'article R.2162-18 du code de la commande publique et l'avis de concours, de retenir l'ATELIER B.M.D.G. - SELARL D'Architecture sise 8, Avenue Abel Pin – 04700 Oraison.

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR dont 6 PROCURATIONS), lors de la séance du 5 juin 2026 :

- **ACCEPTE** d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un accueil de loisirs sans hébergement et pôle périscolaire à l'ATELIER B.M.D.G. - SELARL D'Architecture sise 8, Avenue Abel Pin – 04700 Oraison.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et au règlement du marché correspondant, ainsi que toute décision concernant les avenants et modifications de marché n'entraînant pas une augmentation du montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** monsieur le maire à recourir aux articles L.2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **APPROUVE** l'inscription des crédits correspondants sur les budgets 2026 et suivants.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.


LE MAIRE

JEAN CLAUDE CASTEL